



CONTEXTE NATIONAL DU TRES HAUT DEBIT

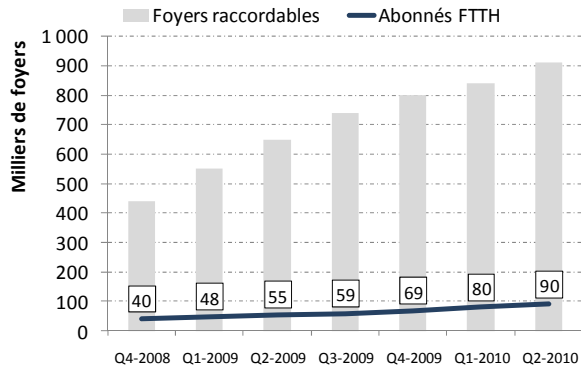
Séminaire du 24 septembre 2010

Nicolas POTIER

npotier@tactis.fr

Etat du déploiement par l'initiative privée (mi-2010)

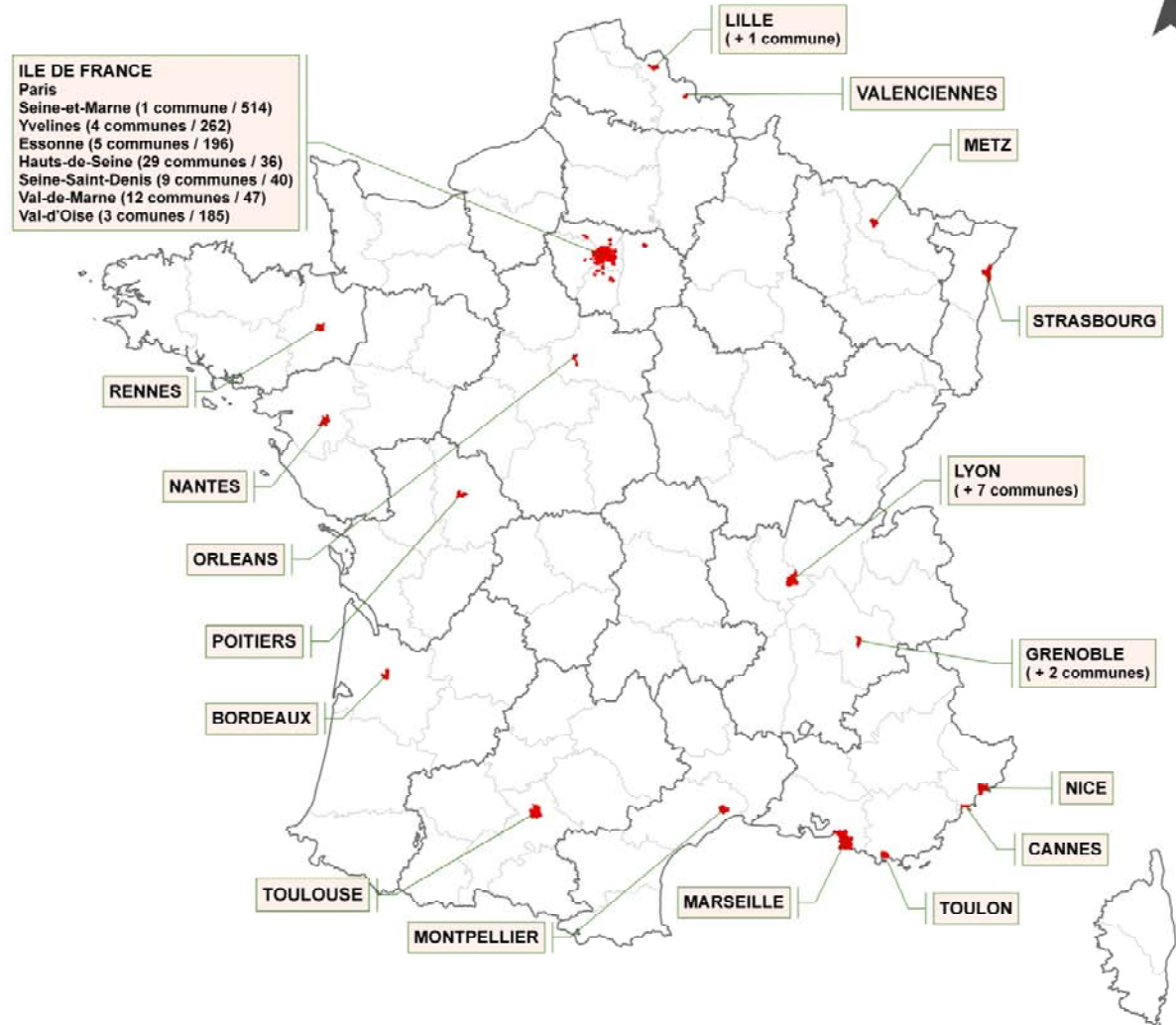
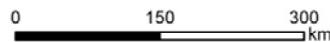
La fibre optique jusqu'à l'abonné se déploie relativement lentement



Les opérateurs ont engagé le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitant dans 88 communes représentant de l'ordre de 4 millions de prises potentielles.

Source ARCEP
Source TACTIS
Réalisation cartographique TACTIS

- Communes en cours de déploiement
- Limites départementales
- Limites régionales



Le contexte national du Très Haut Débit

Décembre 2009
Annonce du Président de la République

- Objectif politique de 70% de français au Très Haut Débit en 2020
- Enveloppe de 2 milliards d'euros dans le cadre de l'emprunt « INVESTIR POUR L'AVENIR » pour « Accélérer le passage de la France au Très Haut Débit »

Décembre 2009
Loi Pintat

- Possibilité les collectivités deviennent actionnaires minoritaires de SEM locales
- Incitations à établir des schémas directeurs numériques qui doivent être uniques et établis à l'échelle régionale ou départementale
- Création d'un fonds d'aménagement numérique du territoire, ...

Janvier 2010
Annonce du gouvernement

- Programme Très Haut Débit comprenant un appel à projets auprès des opérateurs privés (lancement des appels à projet à partir de juillet 2010, avec un délai de réponse de 5 mois) puis publics (au-delà de 2010)
- Une consultation publique a été réalisée pour recueillir les avis des acteurs sur les objectifs et les modalités du programme

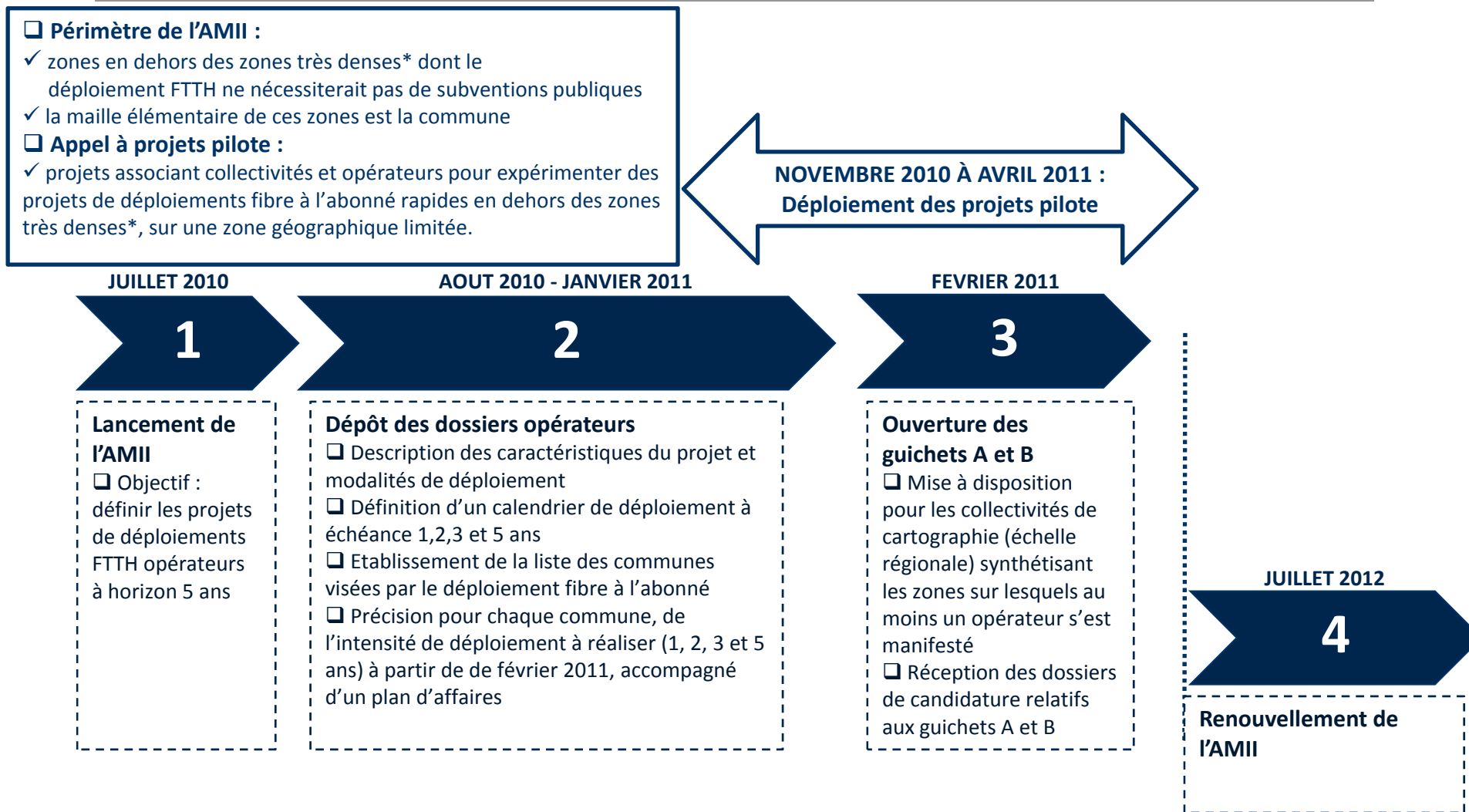
Février 2010
Annonce du Président de la République

- Objectif de 100% des foyers couverts en Très Haut Débit en 2025.
- Mise en avant de l'importance du Très Haut Débit dans les territoires ruraux : « ... l'Internet à Très Haut Débit est la révolution technologique qui peut compenser le lourd handicap de l'enclavement ... »

Le Programme National « Très Haut Débit »

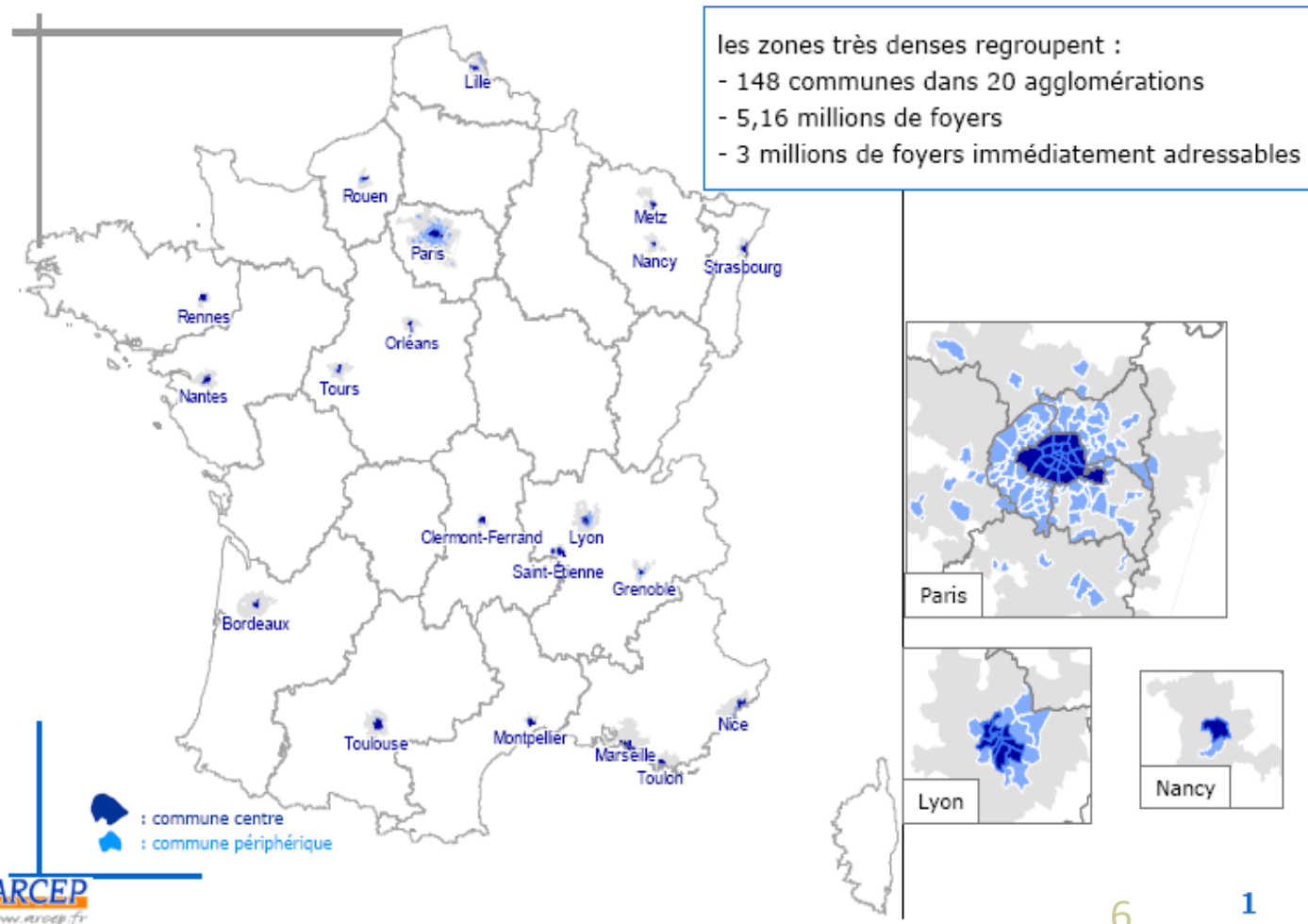


L'appel à manifestation d'intentions d'investissements permettra de disposer d'une première vision en matière de déploiements FTTH privés



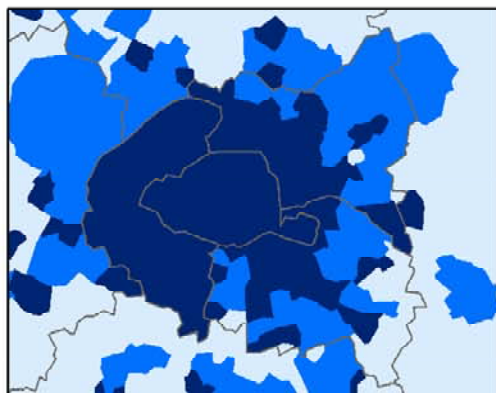
La Fibre Optique sera déployée prioritairement par les opérateurs dans les principales aires urbaines (Zones Très Denses définies par l'ARCEP)

Définition des zones très denses



Découpage du territoire : zone 1 / zone 2 / zone 3

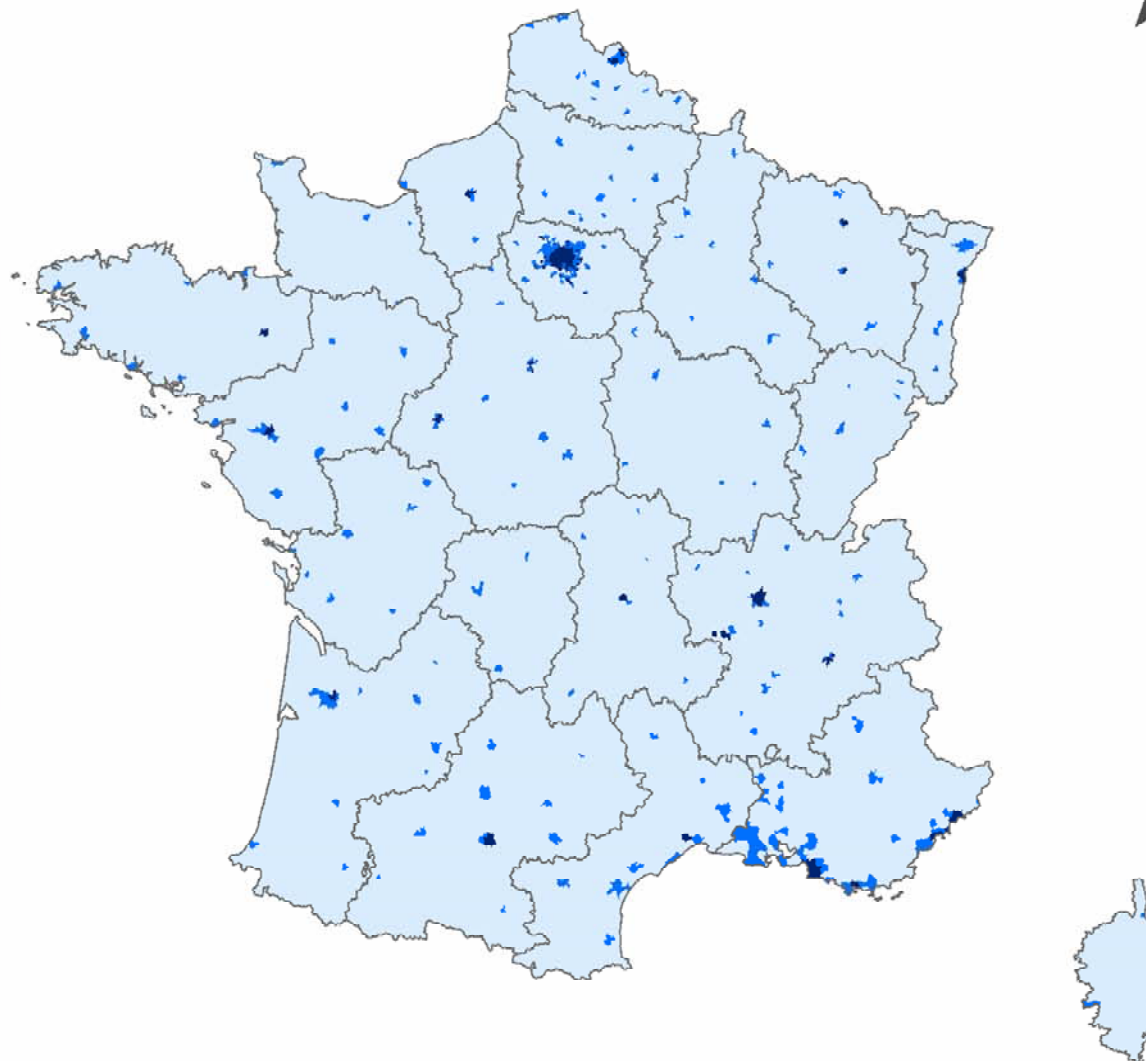
La Zone 2 est analysée au vu de l'annonce de France Télécom du 25 février 2010 (2 Mds €), confirmé dans le projet « Conquêtes 2015 »



Zoom Paris

Source ARCEP
Source TACTIS
Réalisation cartographique TACTIS

-  Communes Zone 1
-  Communes Zone 2
-  Communes Zone 3
-  Limites régionales



Zonage du territoire national, implications réglementaires et moyens de financements

	PROFIL DU TERRITOIRE	IMPLICATIONS REGLEMENTAIRES	MOYENS DE FINANCEMENTS
ZONE 1 - DITE « TRES DENSE »	5 Millions de Foyers répartis sur 148 communes	- Point de Mutualisation de 12 logements pour les immeubles > 12 logements (<i>multifibres après consultation</i>) - Points de Mutualisation à définir pour les immeubles < 12 logements	Principaux opérateurs privés sur fonds propres (Orange, SFR, Free...)
ZONE 2 - DITE « MOINS DENSE »	3 à 5 Millions de Foyers ?	En cours de définition Point de Mutualisation > 300 Lignes, Appels au co-investissement (maille à définir) <i>Expérimentations à Bondy (SFR), à Palaiseau (Orange), à Meaux (Free)</i>	Principaux opérateurs privés sur fonds propres + Aides de l'Etat (Fonds de concours, Subventions...) Programme National THD (Grand Emprunt) : 2 Mds €
ZONE 3 – DITE « NON DENSE »	Le reste du territoire (entre 15 et 18 Millions de Foyers)	Non défini – identique à la zone 2 ?	Financement des Collectivités locales Mobilisation du Fonds « Pintat » (<i>rapport en cours du sénateur Maurey</i>)